

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
ROCHEFORT SUR MER

-----  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN DE MARENNES

CANTON DE MARENNES

N°20.63

**ARRETE**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE**  
**AU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,**

- vu les articles L.2212-1, L2212-2 et L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à déléguer, sous sa responsabilité et sa bienveillance, par arrêté, ses fonctions aux vice-présidents ;
- vu la délibération n°2020/CC07/01 du conseil communautaire de la séance en date du 05 novembre 2020 portant élection du Président,
- vu la délibération n°2020/CC07/03 en date du 05 novembre 2020 portant élection des vice-présidents,
- considérant que pour permettre une bonne administration de la communauté, il convient de donner délégation à Monsieur Joël PAPINEAU, deuxième vice-président,

**ARRETE**

Article 1 : Monsieur Patrice BROUHARD, Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Joël PAPINEAU, en sa qualité de deuxième vice-président en charge des affaires relatives au développement économique.

Monsieur Joël PAPINEAU pourra préparer et suivre les dossiers entrant dans les compétences communautaires ainsi précisées dans les statuts à l'article 3 :

« 2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. »

A ce titre, il aura donc en charge : les zones d'activités économiques, les relations avec les entreprises et le COmité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron (COBEMO), les rapports avec les secteurs primaires et industrielles et toutes actions ou projets s'inscrivant dans les affaires relatives au développement économique.

Article 2 : Monsieur Patrice BROUHARD, Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Joël PAPINEAU, en sa qualité de deuxième vice-président, pour l'ensemble des actes relatifs aux acquisitions et cessions de biens immobiliers et pour toutes les correspondances relatives à son domaine de compétence.

Tous ces documents seront signés : « Monsieur Joël PAPINEAU,  
vice-président en charge du développement économique ».

Article 3 : Monsieur Joël PAPINEAU pourra représenter la communauté de communes du Bassin de Marennes au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Article 4 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Joël PAPINEAU.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite au comptable public

Fait à MARENNES-HIERS-BROUAGE,  
le 10 novembre 2020

Le Président,

Patrice BROUHARD



*L'autorité territoriale :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- Notifié à l'intéressé(e) le .... 12 ..... 11 ..... 2020
- Signature :

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joël Papineau'. The signature is written over a horizontal line and extends upwards and to the right.